

**L'hon. M. Drew:** Il est parfaitement clair que le Gouvernement, quand il parle de hâter cette entreprise, n'a aucune idée de la date où il sera possible de la mettre en voie d'exécution. Nous voulons de l'action. Nous voulons également élucider à fond la proposition dont la Chambre est saisie. C'est une des plus remarquables propositions dont la Chambre ait encore été saisie. La motion nous prie de déclarer:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative établissant la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*...

Le projet de résolution propose ensuite que cette société de la Couronne soit constituée aux fins suivantes:

...la construction, l'entretien et l'exploitation d'un pipe-line à gaz naturel allant de la frontière entre l'Ontario et le Manitoba jusqu'à Kapuskasing...

La société aura en outre le pouvoir de louer le pipe-line, sous option d'achat, à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*. Tout cela revient à dire simplement,—je m'adresse ici en particulier aux honorables vis-à-vis,—qu'on nous demande de créer une société de la Couronne qui puisera dans le Trésor public pour aider financièrement des intérêts des États-Unis à établir effectivement leur maîtrise sur l'une de nos principales ressources. Je doute qu'il existe un précédent pour une pareille proposition. Peut-on, en effet, se souvenir d'un cas où un gouvernement ait baillé des fonds afin d'aider certains intérêts financiers à se rendre maîtres de ses propres ressources? Je demande aux députés d'en face si l'un d'eux s'imagine que le Congrès des États-Unis examinerait sérieusement, même un instant, une proposition lui demandant d'affecter l'argent du contribuable américain à une entente d'ordre financier permettant à une société canadienne d'avoir la haute main sur des ressources américaines? Les députés savent fort bien que le promoteur d'une pareille proposition serait la risée du Congrès et ne pourrait s'y maintenir. J'estime, monsieur le président, qu'une proposition de ce genre, parce qu'elle est ridicule, ne devrait pas être acceptée ici. A moins qu'un député ne veuille prétendre que le gouvernement des États-Unis agirait ainsi en faveur d'une société canadienne, il faudrait qu'il examine bien sa conscience avant d'affirmer qu'il est opportun pour nous d'agir ainsi.

**L'hon. M. Pickersgill:** Et le *Grand Trunk Western*?

**Une voix:** Et la route de l'Alaska?

[M. Knowles.]

**L'hon. M. Drew:** Occupons-nous exactement de la question à l'étude sans faire attention aux interruptions qu'on vient de faire.

**Une voix:** Vous avez posé une question!

**L'hon. M. Drew:** La proposition dont nous sommes saisis vise à assurer l'étatisation d'un tronçon, d'un tronçon seulement, du pipe-line à gaz. Quand le ministre dit qu'il préfère cette méthode à l'étatisation, il semble oublier qu'il nous demande d'approuver l'étatisation. C'est ce que prévoit la motion, mais c'est une étatisation d'une forme hybride et dont l'objet est étrange.

Tous les Canadiens souhaitent l'aménagement de ce pipe-line. Je n'ai aucun doute là-dessus. L'Alberta a d'immenses quantités de gaz naturel à vendre, et l'Ontario et le Québec veulent ce gaz. Une canalisation aurait dû être aménagée il y a longtemps; sans les tâtonnements, l'incompétence brouillonne du Gouvernement, elle l'aurait déjà été. Cette société a été constituée en corporation en vertu d'un bill que la Chambre a adopté en 1951, il y a cinq ans. Les députés qui étaient alors ici se rappelleront l'impatience du ministre par suite du retard apporté à l'adoption du projet de loi. Le Gouvernement voulait intervenir tout de suite. Il y a cinq ans il fallait favoriser le moyen qu'il avait choisi et le laisser faire son œuvre; pourtant, il ne sait même pas aujourd'hui quand on pourra donner suite à la proposition dont il nous a saisis.

S'il y a eu un retard, c'est parce que le Gouvernement n'a pas donné suite à une proposition qui nous a été soumise il y a cinq ans. Nous voulons que ce gaz canadien soit transporté; nous voulons qu'il le soit à des prix équitables pour le producteur de l'Alberta et pour le consommateur de l'Ontario et du Québec. Il importe particulièrement que le gaz soit mis à la disposition des localités du Nord ontarien, cette grande arche centrale qui relie l'Est et l'Ouest du pays. Il ne s'agit pas seulement d'une partie de l'Ontario, mais de la région centrale du continent, qui a besoin de ce gaz naturel.

Il ne s'ensuit cependant pas que c'est le plan qu'il convient d'adopter à cette fin. De fait, et je prie les honorables vis-à-vis de ne pas l'oublier, il y a à peine huit mois ce projet déplaisait beaucoup au Gouvernement. Il l'a dit. Permettez-moi de vous donner lecture des paroles que le premier ministre prononçait le 8 juillet l'an dernier, comme l'atteste la page 6138 des *Débats*. Je cite les paroles du premier ministre:

Trois solutions font l'objet d'un examen très attentif; elles exigent, bien entendu, les engagements de bien des intérêts différents. Il y en a une que nous préférons aux deux autres. La